

LA BREVE DE LA SECTION SANTE PUBLIQUE

Edition du 09/10/2025 - Numéro 46

ACTUALITES DE SANTE PUBLIQUE

Vaccination saisonnière – Mobilisation renforcée

Le DGS-Urgent n°2025_26 « Saison hivernale 2025-2026 : mobilisation renforcée pour la lutte contre les infections respiratoires aiguës et lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19 » vient d'être publié et prévoit (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent n2025 26- lancement campagne vaccination ira.pdf) :

Les infections respiratoires aiguës (IRA), telles que la grippe, le Covid-19 et le virus respiratoire syncytial (VRS), représentent un enjeu majeur de santé publique. Elles exercent une forte pression sur le système de soins, notamment en période hivernale. La couverture vaccinale reste insuffisante, avec seulement 46,5 % des personnes à risque vaccinées contre la grippe lors de la saison 2024-2025. Cette dernière a été particulièrement sévère, touchant toutes les tranches d'âge, en particulier les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans.

Objectifs de la campagne 2025-2026

La campagne vise à renforcer la mobilisation contre les IRA, améliorer la couverture vaccinale contre la grippe et le Covid-19, et promouvoir les gestes barrières pour limiter la transmission des virus.

Calendrier de la campagne

La campagne de vaccination débute le 14 octobre 2025 en métropole. À Mayotte, elle commence dès le 9 septembre, et à La Réunion, elle suit le calendrier de l'hémisphère Sud.

La vaccination contre la grippe et le Covid-19 peut être réalisée de manière concomitante, sur deux sites d'injection distincts. Si les injections ne sont pas concomitantes, aucun délai minimal n'est requis entre les deux.

Publics ciblés

La vaccination est recommandée pour les personnes à risque de formes graves, les professionnels de santé et médico-sociaux, l'entourage des personnes vulnérables, ainsi que les professionnels exposés aux virus influenza porcins ou aviaires (depuis 2022).

Vaccins disponibles

Pour la grippe saisonnière, les vaccins disponibles sont :

- Vaxigrip® et Influvac® (à partir de 6 mois),
- Flucelvax® (à partir de 2 ans),
- et Efluelda® ou Fluad® (à partir de 65 ans, avec une utilisation préférentielle selon les recommandations de la HAS).

Pour plus d'informations : Section Santé Publique Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08 sante-publique.cn@ordre.medecin.fr Concernant le Covid-19, les modalités spécifiques sont détaillées dans le DGS-Urgent n°2025_24 (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent - campagne de vaccination contre le covid-19 a l'automne 2025 .pdf).

> Effecteurs de la vaccination

Les médecins peuvent prescrire et administrer les vaccins à tous les patients. Les infirmiers peuvent prescrire et administrer les vaccins à partir de 11 ans, et administrer sans prescription dès 5 ans pour le Covid-19 et dès 11 ans pour la grippe. Les pharmaciens, sage-femmes, préparateurs en pharmacie et étudiants en médecine ou pharmacie peuvent également vacciner, selon les conditions de formation et de supervision précisées dans l'annexe du DGS-Urgent.

Gestes barrières recommandés

Le port du masque est recommandé pour les personnes symptomatiques, à risque, dans les lieux de soins ou les espaces clos mal ventilés. L'hygiène des mains, l'aération des pièces et la ventilation sont également essentielles. En cas de symptômes chez une personne vulnérable, un test RT-PCR Covid-19 est recommandé. Une prescription médicale est nécessaire pour le remboursement du test.

Prévention du VRS chez les nourrissons

Le Beyfortus® (nirsévimab) est désormais pris en charge jusqu'à l'âge de 24 mois pour les enfants vulnérables exposés à une deuxième saison de circulation du VRS. Les modalités précises sont disponibles dans le DGS-Urgent n°2025_15 (https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no2025-15 modalites de mise en oeuvre de la campagne d immunisation docx.pdf).

Pour plus d'informations : Section Santé Publique Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08 sante-publique.cn@ordre.medecin.fr